



Déclarations et Discours

N° 79/17

LE DRAME DES RÉFUGIÉS DE PAR LE MONDE

Allocution prononcés par M. J.C. Best, délégué suppléant du Canada à la trentième réunion du Comité exécutif du Haut-commissaire des National Unies pour les réfugiés, tenue à Genève (Suisse), le 9 octobre 1979

La raison d'être du Haut-commissariat est plus évidente à l'heure actuelle qu'elle ne l'a jamais été depuis la création de cet organisme il y a près de trente ans. Il n'est pas exagéré de dire que le problème des réfugiés auquel la communauté internationale fait face a pris des dimensions tragiques. On calcule que, pendant les douze mois écoulés depuis la dernière réunion du Comité exécutif, en moyenne 2000 nouveaux réfugiés sont arrivés chaque jour dans un pays de premier accueil. La situation est bouleversante tant par le nombre de réfugiés que par la grande détresse associée à ce problème. Mais il importe de souligner le caractère réellement international de la question. Quelle que soit la gravité de la situation d'un groupe de réfugiés particulier et l'importance que lui accordent les médias, il ne faut pas oublier qu'il existe des réfugiés et des personnes déplacées partout dans le monde et que tous ont besoin de secours du Haut-commissariat.

Le problème des réfugiés doit intéresser l'ensemble de la communauté internationale, et non seulement cette poignée de nations qui s'occupent habituellement des questions relatives aux réfugiés. Quelle que soit la distance qui nous sépare des régions qui provoquent ces exodes de réfugiés, il nous appartient à tous, en tant que membres responsables de la communauté internationale, d'assurer le secours humanitaire à ces personnes et de promouvoir des solutions durables afin que la stabilité politique de ces régions ne soit plus troublée par de tels mouvements.

Devant l'ampleur croissante du problème, le Canada a entrepris d'encourager activement cette année, au sein de tribunes internationales et par voie de discussions bilatérales, un élargissement de l'appui international au programme du Haut-commissariat. Nos efforts ainsi que d'autres initiatives semblables du Haut-commissariat et d'autres pays ont remporté un certain succès. Je songe en particulier à l'aide financière promise et aux engagements pris à l'égard de la réinstallation des réfugiés lors de la conférence internationale spéciale sur les réfugiés d'Indochine tenue à Genève en juillet dernier. L'expansion récente de notre Comité exécutif atteste également de l'élargissement de l'appui international aux activités du Haut-commissariat. Je suis fort heureux d'accueillir pour la première fois à une réunion du Comité exécutif les nouveaux membres élus en août dernier au cours des sessions d'été de l'ECOSOC: l'Argentine, la Finlande, le Japon, le Lesotho, le Maroc, le Nicaragua, le Soudan, la Thaïlande et le Zaïre. Le Canada compte sur nos nouveaux collègues — dont plusieurs représentent des pays où les réfugiés posent un problème grave — pour faire profiter les membres de leur expérience précieuse et donner une nouvelle perspective à nos discussions.

Au cours de la dernière année...le Haut-commissaire a pris un certain nombre d'initiatives utiles et efficaces pour tenter de régler la situation de divers groupes de réfugiés. Nous pouvons être particulièrement fiers des activités du HCR au Bangladesh et du rapatriement de près de 200 000 réfugiés en Birmanie. Je songe également au coparrainage par le Haut-commissariat de la Conférence d'Arusha, organisée pour étudier l'énorme problème des réfugiés en Afrique. Les recommandations de cette conférence, entérinées par le sommet de l'OUA tenu à Monrovia, auront une incidence très directe et pratique sur le statut juridique des réfugiés en Afrique et, en réaffirmant les principes fondamentaux de l'asile et du non-refoulement, serviront d'exemple admirable aux autres régions. Le Canada espère que les principes d'Arusha seront acceptés par le plus grand nombre de pays possible. En outre...l'adoption des recommandations d'Arusha par les États membres de l'OUA souligne à mon avis l'utilité et l'efficacité d'une adhésion plus générale aux grands actes internationaux visant les réfugiés. Afin de faciliter le rôle capital de protecteur joué par le Haut-commissariat et d'en accroître l'efficacité, le Canada invite instamment tous les membres du Comité exécutif à donner l'exemple à la communauté internationale en adhérant à la Convention et au Protocole et en encourageant les autres pays à ce faire.

Il est déplorable de constater aujourd'hui de par le monde le nombre toujours grandissant d'événements si graves et si complexes qu'ils poussent des populations entières à fuir leur pays. Afin de relever cet énorme défi, nous devons tous apporter, activement et concrètement, notre plein appui au Haut-commissaire et faire de notre mieux afin de renforcer les efforts déployés par son personnel pour répondre à ces pressions croissantes. Les nouveaux problèmes posés par les réfugiés et l'énorme augmentation du budget qu'ils ont entraînée rendent d'autant plus nécessaire la tenue par le Haut-commissaire de consultations actives et permanentes, tant avec son Comité exécutif qu'avec les grands organismes internationaux qui lui apportent leur concours. Le Canada a constaté avec satisfaction l'institution par le Haut-commissaire de consultations plus fréquentes avec le Comité exécutif dans l'intervalle des sessions d'octobre, de même que la tenue de réunions fructueuses au niveau des représentants permanents en janvier et en juin derniers. Étant en faveur d'une concertation encore plus fréquente et plus officielle, surtout en ce qui a trait aux questions d'ordre administratif et financier, nous considérons que la création d'un sous-comité de la gestion et des finances serait des plus utiles à cet égard.

Au cours des douze derniers mois, nous avons tous été à la fois bouleversés par l'affligeant exode des peuples d'Indochine et préoccupés par le lourd fardeau social, politique et économique que cet état de choses impose aux pays voisins de premier accueil. En conséquence, depuis les consultations convoquées par le Haut-commissaire en décembre dernier, le Canada a décuplé son programme de réinstallation des réfugiés indochinois, se fixant comme nouvel objectif d'accueillir jusqu'à 50 000 d'entre eux au Canada dans le courant de 1979-1980. Je suis heureux d'annoncer ici que les Canadiens ont répondu à l'appel de façon très encourageante, voire exceptionnelle. Grâce à leur grande générosité, la réinstallation de plus de 44 000 réfugiés était assurée dès la fin de septembre. Près de 15 000 réfugiés indochinois sont déjà arrivés au Canada depuis le début de l'année. Ce résultat n'aurait pas été possible sans la collaboration d'un grand nombre d'organismes bénévoles canadiens, de

groupes privés de citoyens, de municipalités et de l'ensemble des provinces, dont plusieurs ont également versé des contributions au titre des programmes du Haut-commissariat. Nous sommes convaincus de pouvoir réaliser l'objectif de notre programme de réinstallation de 50 000 personnes, le plus vaste jamais entrepris par le Canada. A cet égard, Monsieur le Président, je tiens à déclarer que la réinstallation des réfugiés d'Indochine ne se fait pas au détriment de nos programmes pour les réfugiés d'Europe de l'Est et d'Amérique latine, ceux-ci étant prévus et assurés dans le cadre de notre plan annuel d'accueil.

Pour ce qui est de la réinstallation, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'établir au niveau des opérations une coordination active et totale entre toutes les parties concernées — les pays de réinstallation, les pays de premier accueil et le personnel du Haut-commissariat. La réussite de nos efforts pour transporter le plus rapidement possible un nombre énorme de personnes dépend en effet de la collaboration la plus entière et la plus efficace de tous les intéressés. Comme le faisait remarquer hier le Haut-commissaire dans son allocution d'ouverture, nous devons tous assouplir nos méthodes et procédures de manière à répondre avec la plus grande efficacité à la tâche de plus en plus écrasante qui nous incombe. A cet égard, le Canada est convaincu qu'il est nécessaire d'accorder une attention plus grande non seulement au concept de la réinstallation, mais, ce qui est tout aussi important, à la prestation de services de soutien adéquats aux pays de réinstallation afin de leur permettre de répondre rapidement aux besoins. Il nous appartient de veiller à ce que le Haut-commissaire reçoive l'appui voulu pour déployer sur le terrain des effectifs assez nombreux pour nous apporter le soutien nécessaire.

S'il faut s'attendre que la réinstallation au Canada demeure l'élément central de la contribution canadienne au règlement du problème des réfugiés, le Canada entend bien continuer d'appuyer les autres activités entreprises dans ce domaine. Ainsi, il envisage activement et favorablement de répondre à l'appel lancé par le Haut-commissaire pour les réfugiés d'Ouganda. Tout en reconnaissant que les pays du monde ne sont pas tous en mesure de réinstaller des réfugiés en grand nombre, le Canada estime qu'ils devraient tous élargir leur accueil dans la mesure du possible. Je tiens cependant à insister encore sur le fait que le problème des réfugiés concerne l'ensemble de la communauté internationale et que les activités du Haut-commissaire doivent recevoir l'appui le plus vaste possible tant en termes de contributions financières que du maintien de politiques généreuses de premier accueil et de réinstallation.

Le Haut-commissaire nous a préparé un ordre du jour bien chargé. Nous nous devons d'examiner avec soin et de discuter aussi à fond que possible le vaste éventail de programmes qu'il nous propose. La délégation canadienne espère que nous serons guidés dans nos discussions par cette pensée dominante que le problème des réfugiés concerne tous les membres de la communauté internationale et que nous ne pourrions le régler que si chacun d'entre nous accepte de prendre sa part du fardeau.